

APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE D'ENSEIGNANT-E-CHERCHEUR-E EN ANCIEN TESTAMENT À L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE, FACULTÉ DE PARIS

DÉFINITION DU POSTE

Rattaché à la Faculté de Paris, ce poste s'inscrit dans le département biblique de l'Institut protestant de théologie. Le·la titulaire de ce poste est chargé·e de l'enseignement et de la recherche en Ancien Testament.

PROFIL DU-DE LA CANDIDAT-E

Le·la candidat·e devra être

- soit titulaire d'une HDR en théologie ou en sciences bibliques
- soit docteur·e en théologie ou en sciences bibliques. En ce cas le·la candidat·e devra s'engager à préparer une HDR, nécessaire à l'encadrement des thèses.

Toutefois, peuvent être autorisé·e·s à faire acte de candidature des doctorant·e·s dont la thèse doit être soutenue au plus tard dans le courant de l'année universitaire suivante (dans ce cas, une attestation du·de la directeur·rice de recherche est requise et plusieurs chapitres rédigésde la thèse seront inclus au dossier de candidature).

Les candidat·e·s devront posséder une bonne maîtrise de la langue française.

Outre le niveau universitaire du de la candidate, il sera tenu compte de ses compétences et qualités pédagogiques et de son aptitude à mettre en oeuvre un enseignement et une recherche dynamiques. Par ailleurs, le·la candidate devra avoir une bonne connaissance du protestantisme, français et luthéro-réformé en particulier, dans la diversité de ses composantes institutionnelles et humaines. Une expérience pastorale (ministère pastoral ou ministère spécialisé) sera bienvenue. Enfin, le·la candidate devra manifester une capacité de travail en équipe dans le cadre des différentes instances de l'Institut, notamment le collège des enseignant·e·s, et le département biblique.

TÂCHES UNIVERSITAIRES

L'enseignant-e-chercheur-e en Ancien Testament fournit un enseignement régulier en exégèse et en hébreu biblique. L'exégèse correspond actuellement à quatre modules semestriels par an dans le cycle L (introduction à l'Ancien Testament et exégèse) et un module semestriel par an dans le cycle M. Il-elle propose également des cours pour l'enseignement à distance en collaboration avec ses collègues du département biblique à l'IPT. L'enseignant-e a la responsabilité de l'ensemble de l'hébreu biblique dont il-elle assure une partie des cours. Avec son collègue vétérotestamentaire de la Faculté de Montpellier, et selon les modalités convenues avec la Commission des études doctorales et de la recherche (CEDR) de l'IPT, il-elle a la responsabilité des études doctorales en Ancien Testament.

Il·elle collabore aux modules de méthodologie et aux sessions interdisciplinaires de cycle M, ainsi qu'aux cours publics de la Faculté. Il·elle est périodiquement appelé·e à enseigner, selon des modalités adaptées, à la Faculté de théologie protestante de Montpellier, et à intervenir dans le cadre de l'Institut supérieur d'études œcuméniques (ISEO), à Paris. Il·elle participe à l'enseignement doctoral dans le département biblique et siège dans des jurys de cycle M et

dirige des mémoires de cycle M. Une fois habilité·e à la direction de recherche, il·elle a vocation à diriger également des thèses de doctorat.

Pour ses activités de recherche, l'enseignant·e-chercheur·e en Ancien Testament est rattaché·e à une équipe d'accueil ou à un centre de recherche universitaire.

Comme tou·te·s ses collègues, il·elle consacre une partie de son temps à des tâches administratives et pédagogiques, nécessaires à la bonne marche de l'IPT (conseils, bibliothèque, direction des études, commissions, secrétariat universitaire, etc.). Il·elle peut être appelé·e à la direction du Fonds Ricœur.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Les enseignant·e·s de l'IPT ont le statut de ministre de l'Église protestante unie de France (EPUdF). Les dispositions applicables aux ministres de l'EPUdF sont précisées dans la Constitution et les règlements de l'EPUdF, et le·la candidat·e s'engage à s'y conformer. Cela signifie entre autres que, au-delà de l'enseignement à la faculté, il·elle soutient le travail et la réflexion théologique au sein de l'EPUdF.

La rémunération est assimilée à celle d'un·e ministre de l'EPUdF, qui inclut la mise à disposition d'un logement à proximité de la Faculté. Le·la candidat·e s'engage à résider à proximité de la Faculté de Paris.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes, en un exemplaire papier et trois exemplaires numériques (sur clé USB) :

- un curriculum vitae
- une photocopie des titres universitaires
- la liste des publications, un exemplaire des publications et travaux, y compris de la thèse de doctorat (ainsi que le rapport de soutenance de la thèse) ; le cas échéant le document de synthèse du dossier d'HDR et le rapport de soutenance de l'HDR s'il est disponible
- pour les doctorant·e·s, une attestation du·de la directeur·rice de recherche, la date d'achèvement prévue de la thèse, son plan détaillé et les chapitres rédigés qui auront été choisis
- un texte de 2 à 3 pages où le·la candidat·e expose son projet pédagogique, ses champs de recherche actuels et ses perspectives
- un intitulé des cours et séminaires déjà dispensés (le cas échéant)
- un engagement à se conformer aux dispositions du § 10 titre 5 de l'article 21 de la Constitution de l'EPUdF, qui indique, entre autres, qu'une « liturgie de reconnaissance du ministère d'enseignant·e titulaire de l'IPT est célébrée, à la suite de la nomination, à l'initiative du Conseil national ».

Le dossier complet devra être déposé au plus tard le 16 octobre 2023, pour une prise de fonction fixée au 1er juillet 2024, et être adressé à :

Madame la Présidente de l'Institut protestant de théologie Institut protestant de théologie, faculté de Paris 83 Boulevard Arago, 75014 Paris, France avec la mention « Dossier de candidature » sur l'enveloppe.